

CONVOCATION DU 15 AVRIL 2008

Ordre du jour :

- Centre de Loisirs sans Hébergement :
 - Tarif
 - Salaire du personnel
- CVS – Convention transports des élèves pour les sorties scolaires
- Questions diverses

Le Maire,
H.LECARPENTIER

REUNION DU 25 AVRIL 2008

L'an deux mil huit ; le vingt cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît Rougeolle, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Benoît Rougeolle, Mme Maryline Sanson, MM. Laurent Jeanne, Michel Flambard, Daniel Romeu, David Gabriel, Etienne Flambard, Philippe Laugeois, Jean-Claude Capron, Dominique Cordeaux, Mmes Chantal Le Coq, Elise Laperdrix, Christelle Alliard formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Hubert Lecarpentier et Christophe Dupoirier.
Monsieur Lecarpentier a donné pouvoir à Monsieur Benoît Rougeolle
Monsieur Dupoirier a donné pouvoir à Monsieur Michel Flambard.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

- Procès verbal du 4 Avril 2008 : lu et adopté

- Procès Verbal du 11 Avril 2008 :
 - o une demande de modification du terme 'achat' en 'cession à titre gracieux' ayant été formulée par Mme Alliard, le projet initial a été corrigé.
 - o budget/tableau récapitulatif : remarque de Mr Cordeaux concernant la ligne relative au budget de fonctionnement de la friche industrielle : le montant devrait être 11 348 euros, et non 15 548 euros. Madame Coulon doit réétudier ce tableau et corriger si besoin.
 - o Le Procès verbal est lu et adopté.

Madame Elise Laperdrix est élue secrétaire.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Tarif enfant 2008

Monsieur ROUGEOLLE propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement pour le mois de Juillet prochain. Cette proposition tient compte, comme habituellement, d'une inflation d'environ 2 %, répercutée sur les tarifs du Centre :

	1 enfant	2 enfants
Quotient Familial < 305	7,40 €	6,38 €
305 < QF < 458	8,55 €	7,58 €
458 < QF < 915	9,82 €	8,80 €
QF > 915	10,92 €	9,90 €

Une partie des membres du conseil demande à tenir compte des difficultés actuelles de pouvoir d'achat et, exceptionnellement, à ne pas augmenter cette année les tarifs du Centre, Après délibération, l'augmentation tarifaire est approuvée par :

7 voix pour

6 contres

2 abstentions

Salaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit, les salaires des animateurs du Centre de Loisirs pour juillet 2008 :

Directeur	60 € Brut /jour
Animateur titulaire du BAFA	39 € Brut/jour
Animateur non diplômé	27 € Brut/jour

Cette augmentation des salaires tient compte, elle aussi, de l'inflation d'environ 2%, arrondi à l'euro supérieur.

CVS - CONVENTION « TRANSPORT DES ELEVES DU 1^{er} DEGRE DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à signer la convention relative au transport des élèves du 1^{er} Degré, précisant que la compétence de la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine :

- exclut le transport scolaire entre le domicile et l'école des élèves du 1^{er} degré,
- prend en charge le transport des élèves lié aux activités pédagogiques sur le temps scolaire (séances de natation) mais à titre transitoire pour 1 durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2008, charge la commune de Saint Eustache la Forêt d'assurer les transports relatifs aux « sorties de fin d'année cinéma et classe de découverte » selon le budget 2007.

QUESTIONS DIVERSES

- Grève des transports scolaires KEOLIS

Madame Christelle Alliard, relayée par Mr Flambard, propose d'examiner une motion de soutien aux grévistes, qui sera présentée au prochain Conseil Municipal.

- Planning des réunions

Monsieur David Gabriel demande que l'on présente un planning de réunions pour les Commissions ou Conseils Municipaux, afin de tenir compte des travailleurs élus.

La prochaine réunion aura lieu le 27 Juin à 20 h 30 et les dates des différentes commissions seront confirmées par mail.

- Proposition de travaux ou d'aménagement

Monsieur Michel Flambard remet à chaque conseiller, au nom de la liste « Un vrai changement pour Saint Eustache », un état de proposition d'aménagement du village à examiner en commission et précise que la propreté du village est un thème à décliner dans toutes les commissions.

- Ramassage/tri des ordures

Madame Elise Laperdrix demande pourquoi aucun ramassage du verre ou des encombrants n'est organisé par la CVS et propose que la CVS soit sollicitée par la Mairie pour bénéficier d'éléments de communication sur le tri : affiches, panneaux, autocollants.

→ Le non-ramassage du verre et des encombrants était un choix de la 3CB. La CVS peut effectivement être sollicitée, par le biais de Mr Duval, pour nous fournir des supports de communication de façon à inciter les habitants à mieux trier et à respecter la propreté des aires de dépôt des ordures (poubelles grises et jaunes). Le mode de collecte des différents types de déchets (verres, ménagers et recyclables) est en cours d'étude par le pôle rudologie de la CVS.

La parole est donnée au public par Benoît ROUGEOLLE. Deux questions sont posées, sur le choix des membres du CCAS et le pouvoir du Maire concernant l'ordre public (notamment en cas de tapage nocturne).

La séance est levée à 21 h 30.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
15 Avril 2008

L'an deux mil huit, le vingt cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réunie à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît ROUGEOLLE, 1^{ER} Adjoint au Maire.

Date d'affichage
15 Avril 2008

Etaient présents : Benoît Rougeolle, Mme Maryline Sanson, MM. Laurent Jeanne, Michel Flambard, Daniel Romeu, David Gabriel, Etienne Flambard, Philippe Laugeois, Jean-Claude Capron, Dominique Cordeaux, Mmes Chantal Le Coq, Elise Laperdrix et Christelle Alliard formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents 13
Votants : 15

Absents excusés : Monsieur Hubert Lecarpentier et Monsieur Christophe Dupoirier.

Monsieur Lecarpentier a donné pouvoir à M. Benoît Rougeolle.
Monsieur Dupoirier a donné pouvoir à M. Michel Flambard.
Madame Elise LAPERDRIX est élue secrétaire.

OBJET : CVS - CONVENTION « TRANSPORT DES ELEVES DU 1^{ER} DEGRE DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à signer la convention relative au transport des élèves du 1^{er} Degré, précisant que la compétence de la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine :

- exclut le transport scolaire entre le domicile et l'école des élèves du 1^{er} degré,
- prend en charge le transport des élèves lié aux activités pédagogiques sur le temps scolaire (séances de natation) mais à titre transitoire pour 1 durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2008, charge la commune de Saint Eustache la Forêt d'assurer les transports relatifs aux « sorties de fin d'année cinéma et classe de découverte » selon le budget 2007.

Pour extrait conforme au registre,
En Mairie, le 13 Mai 2008
LE MAIRE
H.LECARPENTIER